



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

PRESIDENCE DU CONSEIL

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI DE FINANCES, EXERCICE 2026

.....
Adopté par le Gouvernement
.....

Le présent projet de loi de finances, exercice 2026, est élaboré dans un contexte marqué par le maintien d'une croissance mondiale modérée et inégale, le durcissement des conditions financières qui pèsent sur les investissements et la dette, ainsi que la persistance des conflits régionaux, qui s'accompagnent d'une fragmentation géopolitique croissante. Les conséquences de ces facteurs continuent d'affecter fortement l'activité économique dans son ensemble, malgré des perspectives légèrement plus favorables pour l'Afrique subsaharienne.

Sur le plan national, le gouvernement poursuit la réalisation des réformes et projets visant le renforcement de la croissance économique, la stabilité macroéconomique et l'amélioration du bien-être des populations dans un environnement de crise sécuritaire persistante dans le Sahel. L'environnement national est aussi marqué par la poursuite de la consolidation budgétaire visant à ramener le déficit budgétaire à 3% du PIB à partir de 2026 conformément aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre d'un nouveau programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI).

Ainsi, le présent projet de loi de finances, exercice 2026, tient compte non seulement des priorités du gouvernement en matière de développement économique et social, notamment les mesures de soutien aux couches les plus vulnérables mais également des engagements pris vis-à-vis des partenaires.

Le présent exposé des motifs s'articule autour (i) de l'environnement économique international, régional et national, (ii) des grandes orientations budgétaires et (iii) des grandes masses du projet de budget.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL

I-1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'économie mondiale évolue depuis 2020 dans un contexte marqué par des incertitudes ayant conduit au durcissement des conditions de financement des économies. En 2025, malgré l'assouplissement des conditions de financement, la résilience de l'économie mondiale reste fragile, en raison des distorsions liées aux échanges commerciaux et à la persistance des tensions géopolitiques, surtout au Moyen-Orient et en Ukraine. Dans l'ensemble, les perspectives restent exposées à des risques pouvant conduire à leur détérioration.

Après avoir connu un ralentissement en 2023 (3,5%), la croissance de l'économie mondiale s'est de nouveau ralentie en 2024 pour se fixer à 3,3%. Les prévisions tiennent sur une quasi-stabilité de la croissance économique en 2025 et 2026 avec des taux de croissance attendus respectivement à 3,0% et 3,1%.

Dans les pays avancés, le taux de croissance économique s'est stabilisé à 1,8% en 2024. Ce taux fléchirait légèrement pour se fixer à 1,5% en 2025 et à 1,6% en 2026. Dans la zone euro, le taux de croissance économique s'est renforcé en 2024 pour se fixer à 0,9% contre 0,5% en 2023. L'activité économique y connaîtrait une accélération en 2025 et 2026 et le taux de croissance s'établirait respectivement à 1,0% et 1,2%.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance économique a maintenu une dynamique robuste, s'établissant à 4,3% en 2024 contre 4,7% en 2023. Elle devrait connaître un léger ralentissement en 2025 et 2026 pour s'établir respectivement à 4,1%, et 4,0%.

S'agissant des prix, l'inflation mondiale a ralenti à 5,6% contre 6,6% en 2023. Ce recul de l'inflation devrait se poursuivre jusqu'en 2026 pour s'établir à 4,2% en 2025 et 3,6% en 2026. Dans les économies avancées, l'inflation a également ralenti, passant de 4,6% en 2023 à 2,6% en 2024. Elle devrait s'établir à 2,5% en 2025, puis à 2,1% en 2026.

Dans les économies émergentes et en développement, l'inflation est en recul mais demeure plus élevée que dans les pays avancés. Elle y est passée de 8,0% en 2023 à 7,7% en 2024 puis s'établirait à 5,4% en 2025 et à 4,5% en 2026.

I-2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

En Afrique subsaharienne, la croissance s'est établie à 4,0% en 2024 contre 3,6% en 2023. Les prévisions indiquent une stabilité de la croissance en 2025, suivie d'une accélération avec un taux de 4,3% en 2026. En Afrique du Sud, la croissance est passée de 0,8% en 2023 à 0,5% en 2024. Les perspectives tablent sur une accélération à 1,0% en 2025 et 1,3% en 2026.

La hausse des prix en Afrique subsaharienne s'est renforcée de nouveau en 2024 avec un taux d'inflation de 18,3% contre 17,6% en 2023. L'inflation devrait ralentir pour s'établir à 13,3% en 2025 et 12,9% en 2026.

Dans l'espace CEDEAO, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4,4% en 2024 contre 3,6% en 2023. Les prévisions indiquent une progression de 4,1% en 2025 et 4,0% en 2026. Au Nigeria, la croissance économique s'est renforcée en 2024 pour s'établir à 3,4% contre 2,9% en 2023. Elle serait de 3,0% en 2025 et de 2,7% en 2026 selon les prévisions.

L'inflation est restée à deux chiffres dans la zone CEDEAO et s'est renforcée en 2024, passant de 20,3% en 2023 à 22,9% en 2024. Pour 2025, le taux d'inflation devrait se situer à 18,0%, avant d'augmenter légèrement à 22,2% en 2026.

Dans l'UEMOA, la croissance du PIB réel est passée de 5,1% en 2023 à 6,1% en 2024. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 avec un taux de 6,3%, avant de ralentir à 5,7% en 2026.

Le taux d'inflation dans l'espace UEMOA s'est établi à 3,4% en 2024 contre 3,8% en 2023. Il devrait ralentir à 2,9% en 2025 puis à 2,2% en 2026.

I-3 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL

Au plan national, malgré une série de chocs sans précédent ces dernières années au niveau mondial, le gouvernement a poursuivi l'exécution des projets et réformes contenus dans la FdR, Togo 2025. L'économie est restée dynamique, tirée par les investissements publics et privés. Ce dynamisme devrait se poursuivre en 2026.

Globalement, l'activité économique devrait s'inscrire en hausse en 2025 avec une croissance prévue à 6,2%. Cette croissance est en phase avec le dynamisme attendu dans tous les secteurs de l'économie. En 2026, l'économie devrait poursuivre sa consolidation acquise à travers

l'exécution des projets et réformes et l'amélioration du climat des affaires. Le taux de croissance ressortirait à 6,5%. Le PIB nominal passerait de 6.995,4 milliards de francs CFA en 2025 à 7.595,1 milliards de francs CFA en 2026, soit une progression de 8,6%.

Cependant, outre les incertitudes qui planent sur l'économie mondiale telles que le durcissement des conditions financières, l'économie togolaise est exposée aux risques sécuritaires liés aux menaces terroristes et aux chocs climatiques extrêmes.

II. GRANDES ORIENTATIONS ET PRIORITES BUDGETAIRES

II-1 GRANDES ORIENTATIONS

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans le cadre du premier budget de la 5ème République dont les objectifs visent à orienter les choix budgétaires vers les dépenses sociales plus inclusives afin d'améliorer le bien-être des populations.

La politique budgétaire sur la période 2026-2028 renforcera la croissance économique et poursuivra la satisfaction des besoins des populations tout en veillant à l'amélioration du déficit budgétaire.

Une attention sera portée sur le renforcement de la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses. Des mesures permettront d'assurer l'accroissement des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, pour atteindre un objectif de 0,5% du PIB par an. A cet égard l'Etat a adopté la loi n°2025-004 du 1er avril 2025 modifiant et complétant la loi n°2012-016 du 14 décembre 2012 portant création de l'Office togolais des recettes en vue d'assurer une mobilisation optimale des ressources et un renforcement de la capacité opérationnelle de cette institution. Des mesures porteront également sur la valorisation des recettes non fiscales et un meilleur encadrement des services générateurs de ces recettes.

Un accent est mis sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement des ministères et institutions, afin de dégager des marges budgétaires pour le financement des investissements structurants et des dépenses sociales.

Cette politique budgétaire prudente sera menée dans un contexte de poursuite de la consolidation budgétaire en 2026 dans l'optique de se conformer aux critères de convergence communautaire. A cet effet, un effort est attendu du gouvernement en matière de planification stratégique et opérationnelle, de coordination intersectorielle et d'adoption d'une culture du résultat et d'évaluation de la performance des politiques publiques. Cet effort permettra de renforcer la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses en vue d'une consolidation budgétaire visant à maintenir le déficit à 3% du PIB en 2026 conformément aux normes communautaires et aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre du programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI). Ces mesures qui tiennent compte de l'environnement économique international et national devraient permettre de préserver la stabilité macroéconomique.

II-2 PRIORITES BUDGETAIRES

Les choix budgétaires devraient permettre au gouvernement de mettre en œuvre le projet politique de l'Etat qui s'articule autour de la paix, du développement durable et de l'inclusion sociale. A cet égard, tous les gestionnaires publics sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à intervenir avec rigueur et efficacité, et ce en lien avec les priorités définies dans leur secteur stratégique respectif.

► En matière de stratégies de mobilisation des recettes fiscales

Dans un contexte mondial en constante évolution, marqué par des défis économiques, environnementaux et sécuritaires croissants, la politique fiscale pour l'exercice 2026 s'inscrit dans une dynamique de transformation et de durabilité. Elle vise à établir un cadre cohérent et adapté pour renforcer les capacités en matière fiscale, promouvoir une croissance inclusive et soutenir le développement socio-économique du pays.

Conformément à la vision du Président du Conseil, traduite dans les orientations de la lettre de cadrage budgétaire, des mesures ont été envisagées pour matérialiser ses engagements prioritaires au titre de l'année fiscale 2026 pour le bien-être des populations. L'attention est portée sur le soutien aux secteurs productifs durement éprouvés par des perturbations sur les marchés financiers et une inflation toujours élevée sur le plan international. Cet engagement fort nécessite d'importants efforts en matière de renforcement de la capacité de mobilisation des ressources nationales dans un contexte économique mondial de plus en plus incertain. Ces ressources permettront d'améliorer l'espace budgétaire afin d'engager davantage les dépenses prioritaires urgentes pour faire face aux différents chocs que subit l'économie nationale.

La fiscalité, en tant qu'outil de régulation économique, joue un rôle clé dans le financement des politiques publiques tout en garantissant l'équité et la justice sociale. À travers des réformes ciblées, le gouvernement s'engage à optimiser ses ressources, à élargir l'assiette fiscale et à renforcer la transparence, dans le but de stimuler l'investissement et d'améliorer le bien-être de ses citoyens. Par ailleurs, le gouvernement continue de nouer de nouveaux partenariats avec les institutions financières internationales et de renforcer sa coopération.

Les mesures fiscales proposées au titre de la loi de finances, exercice 2026, visent à doter l'État et les collectivités territoriales, des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de financement des actions de développement, à favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques et à répondre efficacement aux enjeux sécuritaires et aux besoins des populations. Elles visent également à assurer une mise en conformité du dispositif fiscal avec les normes communautaires et internationales et une meilleure application de la réglementation fiscale. Elles sont essentiellement orientées vers la poursuite de l'amélioration du climat des affaires à travers une écoute attentive des préoccupations des acteurs du secteur privé.

Les propositions de réformes reposent sur les axes ci-après :

(i) Elargissement de l'assiette fiscale et stabilité des finances publiques

En matière d'assujettissement à l'impôt minimum forfaitaire de perception, une clarification des dispositions de l'article 120 du Code général des impôts est envisagée afin de préciser effectivement son champ d'application.

(ii) Accompagnement du secteur privé et promotion de l'investissement

Au titre des mesures du gouvernement en soutien à la production locale, il est envisagé l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits locaux de l'élevage et de la pêche.

En outre, pour accompagner les jeunes et femmes entrepreneurs titulaires des marchés publics réservés, il est prévu qu'ils accomplissent la formalité de l'enregistrement et que le paiement soit différé au moment de l'avance de démarrage ou du premier acompte.

(iii) Amélioration de l'équité et de la justice fiscales

Au titre de la conformité communautaire en matière de TVA, il est envisagé de renforcer l'encadrement de sa déductibilité sur les dépenses de restauration, de transport, de spectacle et d'hébergement.

Au titre des mesures visant à améliorer le rendement fiscal, à soutenir la croissance économique et à simplifier la vie des entreprises tout en luttant efficacement contre la fraude, il est prévu d'instituer la facturation électronique certifiée.

(iv) Reformulation et réajustement de certaines dispositions fiscales.

Au titre des ajustements des obligations déclaratives des entités à but non lucratif (EBNL), il est envisagé un meilleur alignement de leurs obligations déclaratives à leur forme juridique dans le Livre des procédures fiscales (LPF).

Ainsi, au titre de la loi de finances, exercice 2026, au total vingt-sept (27) articles sont visés dont onze (11) du Code Général des Impôts (CGI) et seize (16) du LPF.

Les mesures nouvelles sont au nombre de trois (3) et sont relatives à l'exonération de la TVA sur la provenderie des produits locaux de l'élevage et de la pêche et sur la vente de ces produits ; à la facilitation de l'enregistrement des marchés par les jeunes et femmes entrepreneurs bénéficiaires des marchés publics réservés et au crédit d'impôt en faveur du recrutement des personnes à mobilité réduite (handicapés physiques, visuels...).

Quant aux mesures reconduites, elles sont au nombre de onze (11) au titre de l'exercice 2026.

► **En matière de stratégies de mobilisation des recettes non fiscales**

Sur la période 2026-2028, le gouvernement améliorera le recouvrement des recettes non fiscales à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réformes et des activités telles que :

- l'identification de nouvelles sources de recettes ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de recouvrement des recettes de service ;
- la sensibilisation des usagers du service public sur entre autres, les prestations payantes au niveau de chaque service public, la nécessité de réclamer et d'obtenir les quittances du Trésor public etc. ;
- la prospection et la création de nouvelles régies de recettes ;
- la révision des contrats d'occupation du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- le renforcement des moyens de mobilisation des dividendes des sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation ;
- le recouvrement des créances issues des décisions de justice (condamnations, amendes, saisies et confiscations).

● **Mesures relatives aux dons**

Pour améliorer la mobilisation des ressources extérieures en dons, l'Etat mettra en œuvre les actions suivantes :

- le renforcement du cadre de concertation avec les partenaires financiers ;
- l'amélioration des prévisions et la mobilisation des dons à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre du document de stratégie nationale de mobilisation des ressources extérieures en adéquation avec le PIP et (ii) le renforcement de la programmation des appuis des partenaires en développement ;
- le renforcement du mécanisme de suivi des décaissements des dons à travers la mise en place d'un outil de suivi.

► **S'agissant des dépenses budgétaires**, les prévisions sur la période 2026-2028 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social. Les réformes clés visent à réduire le déficit budgétaire tout en protégeant les dépenses susceptibles de soutenir la croissance économique et renforcer l'inclusion sociale. En outre, l'accent sera mis sur le renforcement des actions de protection sociale, notamment l'élargissement du champ de couverture des transferts monétaires à travers la création d'un registre social unique et d'une plateforme d'identification biométrique.

En vue d'atteindre ces objectifs, des mesures d'optimisation des dépenses ci-après sont envisagées :

- l'élaboration d'un plan d'action sectoriel tiré de la feuille de route gouvernementale ou du plan national de développement en cours de mise en œuvre avec priorités, objectifs et indicateurs de performance ;
- la priorisation des projets d'investissements publics en cours d'exécution et à fort rendement socioéconomique, tels que reflétés dans le PIP initial 2026-2028 en lien avec les plans d'action sectoriels établis ;
- la priorité aux dépenses sociales et sécuritaires ;
- l'assainissement du portefeuille de la dette, avec un rallongement de la maturité moyenne et une recomposition équilibrée entre la dette intérieure et la dette extérieure ;
- la poursuite du déploiement du budget programme dans toute l'administration appuyée par des cadres de performance robustes ;
- l'élaboration des plans de travail et budget annuel (PTBA) par tous les ministères et institutions de la République accompagnés des plans de passation des marchés publics, des plans d'engagement budgétaire et des disponibilités de la trésorerie de l'Etat telles que reflétées dans les plans de trésorerie.

Ces différents documents de programmation infra-annuelle des dépenses doivent contenir toutes les activités budgétisées des ministères et institutions résultant des conférences budgétaires et traduites dans les projets annuels de performance. Le ministère des finances et du budget devra s'assurer de leur conformité avec le budget voté avant la mise en œuvre.

Le projet de budget 2026 devra assurer le financement des actions de mise en œuvre des priorités du projet politique de l'Etat retenues au titre de l'exercice 2026 qui porteront notamment sur la poursuite de la mise en œuvre des différents axes de la feuille de route gouvernementale et des priorités sectorielles établies. Ainsi, le présent projet de budget, exercice 2026 qui met l'accent sur la poursuite des actions visant le bien-être des populations, se répartit par axe comme suit :

- Axe 1. Inclusion et capital humain (dépenses sociales) : 669 milliards de francs CFA en 2026 (représentant près de 48% du total des dépenses budgétaires) contre 659 milliards de francs CFA en 2025, soit une progression de 1,5 % ;
- Axe 2. Transformation économique : 407 milliards de francs CFA en 2026 contre 315 milliards de francs CFA en 2025, soit une progression de 29,3% ;
- Axe 3. Renforcement de l'Etat : 324 milliards de francs CFA en 2026 contre 355 milliards de francs CFA en 2025, soit une régression de 8,5% en lien avec la rationalisation des dépenses de l'Etat au profit des dépenses sociales et des secteurs productifs conformément aux orientations de la lettre de cadrage budgétaire 2026.

Ainsi, les actions prioritaires ci-après sont envisagées dans les différents secteurs :

- **Secteur sécurité, défense et stabilité**

Ce secteur permettra d'assurer la sécurité nationale ; de renforcer les dispositifs de défense et de renseignement ; de prévenir et gérer les menaces ; et de garantir la paix intérieure.

Les priorités du secteur **sécurité, défense et stabilité**, au titre de l'exercice 2026 seront portées par les ministères chargés de la défense et de la sécurité dans les domaines suivants :

Dans le domaine de la défense, le gouvernement s'engage pour l'année 2026 à : (i) renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des forces armées togolaises ; (ii) disposer d'un personnel suffisant et particulièrement qualifié ; (iii) disposer de matériels et équipements modernes adaptés aux défis actuels, notamment la menace terroriste ; (iv) poursuivre la réalisation des projets d'infrastructures de défense ; (v) élargir les actions médicales gratuites au profit des populations et renforcer les contrôles de zones ; (vi) promouvoir les activités de cohésion armée-nation.

A cet effet, l'effort d'investissement sera porté essentiellement sur : (i) le renforcement des capacités opérationnelles des forces armées togolaises ; (ii) l'extension des capacités d'accueil de l'Ecole de Formation des Officiers des FAT ; (iii) l'opérationnalisation de la base marine de Goumoukopé ; (iv) le projet de construction d'infrastructures et d'extension des capacités d'accueil du Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) à Lomé ; (v) la construction du centre national d'instruction et de perfectionnement des sapeurs-pompiers à Blitta ; (vi) le projet de construction et équipement des unités de secours d'urgence des sapeurs-pompiers dans 8 localités du Togo ; (vii) le projet de construction d'aménagement et d'équipement des dortoirs pour le Groupement d'Intervention et de Lutte Anti-Terroriste (GILAT) ; (viii) la Construction du centre militaire de traitement de cancer; (ix) le projet de construction et d'équipement de deux (02) groupes régionaux de sécurité et d'intervention de gendarmerie nationale (GRSIGN).

Concernant la sécurité intérieure et transfrontalière, l'accent sera mis notamment sur (i) la finalisation des réformes administratives et juridiques entamées en 2025, la poursuite de la déconcentration, l'implantation territoriale des unités de sécurité et l'accélération de la digitalisation de certaines procédures de demande de délivrance de documents et services, ainsi que de collecte et de traitement des données statistiques ; (ii) l'intensification de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière, l'extension du maillage sécuritaire territorial et la modernisation des unités d'intervention ; (iii) le renforcement des

infrastructures de l'Office central de réponse du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB/DGPN), des équipements des unités de police technique et scientifique et de renseignement, des capacités de surveillance routière et l'opérationnalisation de l'unité spéciale de garde côtes pour la sécurisation des espaces et infrastructures maritimes ; (iv) le renforcement du rôle de l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy) et du Laboratoire de criminalistique numérique (LCN), des outils de surveillance numérique et d'analyse de données, (v) le développement des accords d'échange de renseignements et d'assistance ; (vi) la valorisation de la participation du Togo aux missions internationales de paix et (vii) la mobilisation des financements auprès de partenaires techniques et financiers.

● **Secteur économie et emploi**

Ce secteur a pour objectifs de stimuler la croissance et attirer les investissements ; soutenir les secteurs stratégiques : agriculture, industrie, numérique ; créer des emplois durables pour les jeunes et femmes et assurer une gestion rigoureuse des finances publiques.

Les priorités de ce secteur couvrent les domaines de l'économie, de l'emploi, du commerce et de l'industrie.

Dans le domaine de l'économie, les priorités du gouvernement seront focalisées sur la gestion macroéconomique, la promotion des investissements, la souveraineté économique et les secteurs productifs.

S'agissant de la gestion macroéconomique, le gouvernement entend renforcer (i) les prévisions macroéconomiques à court et à moyen termes ; (ii) l'élaboration des notes de conjonctures et des tableaux de bord ; (iii) l'élaboration du rapport sur les perspectives économiques et financières à court et à moyen termes ; (iv) l'élaboration du rapport économique, financier et social ; (v) les travaux de simulations de politique économique ; (vi) la réalisation des études macroéconomiques et thématiques ; (vii) la réalisation des enquêtes de conjoncture ; (viii) la surveillance multilatérale et le suivi des programmes économiques régionaux ; (ix) les travaux de modélisations et de gestion de base de données ; (x) le suivi des stratégies/politiques économiques sectorielles ; (xi) la réalisation des études de développement ; (xii) l'analyse de la compétitivité de l'économie nationale ; (xiii) l'analyse de la croissance inclusive ; (xiv) le suivi du partenariat économique et financier avec le reste du monde ; (xv) l'élaboration/actualisation du répertoire des entreprises et (xvi) l'appui à la commission d'agrément des auditeurs et commissaires aux comptes.

En matière de gestion des finances publiques, le gouvernement s'engage à : (i) actualiser le décret portant attributions et organisation du ministère chargé des finances et du budget ; (ii) renforcer le contrôle interne de prévention des risques ; (iii) recentrer le financement des politiques afin de parvenir à une croissance durable et inclusive en lien avec la viabilité de la dette publique ; (iv) renforcer l'efficacité et l'efficience des méthodes et procédures de contrôle,

d'audit et de surveillance des structures ; (v) accélérer la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier afin d'accroître sa stabilité, de corriger certaines faiblesses du système financier, d'améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière et l'environnement des affaires ; (vi) poursuivre la mise en œuvre des réformes des finances publiques ; (vii) améliorer le contrôle et le suivi des dépenses publiques ; (viii) déconcentrer la Direction nationale du contrôle de la commande publique ; (ix) renforcer l'effectif de son personnel ; (x) poursuivre et renforcer les processus de budgétisation verte, budgétisation sensible au genre et sensible au dividende démographique ; (xi) poursuivre, améliorer et renforcer le processus de la bascule au budget programme.

En ce qui concerne l'industrie et la promotion des investissements, les priorités s'articulent autour de (i) l'opérationnalisation de l'Agence de la Promotion des Investissement et de la Zone Franche (API-ZF) ; (ii) l'amélioration du cadre stratégique, institutionnel, juridique et réglementaire du secteur industriel ; (iii) le renforcement de la compétitivité du secteur industriel et (iv) le développement de nouvelles zones industrielles.

A cet effet, l'effort d'investissement est porté sur les projets structurants ci-après : (i) les travaux de modernisation et de restructuration de l'immeuble de l'API-ZF ; (ii) l'appui à la promotion des investissements et au développement du PPP et (iii) l'instauration du système international d'unités de mesures.

En matière de souveraineté économique, le gouvernement met l'accent sur (i) l'amélioration et à la diversification des sources d'énergies à travers la construction des centrales électriques à base d'énergie renouvelable près des zones industrielles ; (ii) la sécurisation des matières premières locales ; (iii) l'élaboration et le pilotage de la stratégie nationale de souveraineté économique ; (iv) la promotion de la production et de la compétitivité nationale ; (v) le développement du parc industriel d'Agbelouvé et (vi) la sécurisation des terrains pour le développement de futurs parcs industriels à travers les régions du pays.

S'agissant de l'agriculture, le gouvernement poursuit son objectif de faire de l'agriculture togolaise « une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de croissance et de prospérité pour les producteurs ». Afin de concrétiser cette ambition, le gouvernement met en œuvre le programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT) pour la période 2025-2034 en vue de renforcer sa productivité, sa résilience et sa contribution à la création d'emplois et à l'inclusion sociale. La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions prioritaires ci-après : (i) l'amélioration des rendements et de la sécurité alimentaire ; (ii) le développement des industries de transformation agroalimentaire et (iii) le renforcement de l'accès des producteurs au financement et aux marchés.

Ces actions seront soutenues notamment par (i) la mobilisation des intrants agricoles, (ii) la maîtrise de l'eau et la mécanisation, (iii) la promotion des investissements privés, ainsi que la poursuite des projets structurants tels que le programme de résilience des systèmes alimentaires (FSRP), (iv) le projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS), (v) le projet d'aménagement des retenues collinaires (PARC), (vi) le projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA), (vii) le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA), (viii) le

développement de l'irrigation, (ix) la mise en place des Centres de Transformation Agricole (CTA) et (x) la poursuite de l'agropole de Kara.

En matière du commerce, le gouvernement entend (i) renforcer le cadre légal, institutionnel et organisationnel du secteur de l'artisanat ; (ii) faciliter l'accès au financement et à la protection sociale ; (iii) développer des marchés, la visibilité et l'innovation dans le secteur de l'artisanat ; (iv) améliorer la qualité des services ; (v) créer un environnement commercial propice à la croissance et à la protection des consommateurs et (vi) améliorer le climat des affaires et promouvoir l'investissement privé.

Dans le domaine de l'emploi, le gouvernement envisage la mise en œuvre des actions et mesures ci-après : (i) renforcer l'administration du travail par la promotion de la sécurité et santé au travail ; (ii) équiper des inspections de travail (mobilier et matériel informatique) ; (iii) déployer les services du ministère sur l'ensemble du territoire et (iv) renforcer les capacités des inspecteurs du travail ; (v) développer les dispositifs d'insertion professionnelle ; (vi) améliorer le cadre de concertation et de coordination des acteurs du secteur de l'emploi ; (vii) actualiser la politique nationale de l'emploi et ses stratégies ; (viii) actualiser le plan national d'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi et (ix) actualiser de la stratégie nationale de migration professionnelle.

La mise en œuvre de ces actions sera assurée par la réalisation des projets ci-après : (i) opérationnalisation de l'ADTPME et déploiement d'une offre de services non financiers et financiers auprès des TPME togolaises ; (ii) accompagnement des jeunes hommes et femmes entrepreneurs sur les chaînes de valeurs créatrices d'emplois ; (iii) hybridation des moteurs diesel des plateformes multifonctionnelles avec système solaire (PHMD-PTFM) ; (iv) développement des filets sociaux et des services de base et (v) promotion de la compétitivité du secteur privé (ProComp).

- **Secteur développement social**

Le développement social couvre les questions d'éducation de qualité pour tous ; de santé accessible et protection sociale renforcée ; de réduction des inégalités et inclusion des populations vulnérables.

Dans le domaine de l'éducation nationale, les priorités pour 2026 s'articulent autour de sept (07) axes. Il s'agit de (i) renforcer un accès équitable à la formation et à l'enseignement, avec une modulation particulière pour les filles, les enfants handicapés et les zones rurales ; (ii) améliorer la propension à la qualité et à l'excellence en œuvrant davantage au renforcement de la crédibilité du système éducatif et des curricula à tous les niveaux, au soutien à la formation des enseignants et à la valorisation de la fonction enseignante avec une exigence de résultat pour tous ; (iii) arrimer la formation et la recherche à la réalité du terrain avec la mise en place des équipements pour l'éveil de la petite enfance et le renforcement du conseil national qui allie formation, emploi et recherche ; (iv) apporter une touche à l'innovation et à la recherche pédagogique et scientifique à travers le développement de centres d'innovation pédagogique, la culture de la recherche appliquée au développement avec un accent particulier sur

l'expérimentation ; (v) amplifier une digitalisation maîtrisée du secteur avec une dématérialisation des démarches administratives ; (vi) développer les compétences transversales et citoyennes des apprenants grâce à la promotion d'activités périscolaires et parascolaires qui renforcent le profil de sortie des apprenants ; (vii) renforcer la concertation et la gouvernance à travers un système d'information robuste, des mécanismes de suivi-évaluation rigoureux et une redevabilité accrue.

Pour la réalisation des objectifs fixés au titre de 2026, les efforts du ministère seront centrés sur (i) l'opérationnalisation du décret sur les passerelles entre enseignement général et professionnel pour favoriser l'emploi des jeunes ; (ii) la mise en œuvre de trois stratégies nationales adoptées en 2024 (Éducation préscolaire, Éducation inclusive et Enseignement technique ainsi que formation professionnelle).

Ces réformes seront accompagnées de la mise en œuvre des projets de (i) réhabilitation et de renouvellement des équipements techniques des établissements, notamment le lycée technique d'Adidogomé ; (ii) réhabilitation de salles de classes et acquisitions de tables bancs ; (iii) études de faisabilité pour la construction des CETFP de Borgou et Cinkassé dans le cadre du programme d'urgence de résilience sociale PURS.

Dans le domaine de la santé, les priorités en lien avec les orientations stratégiques du gouvernement portent sur (i) le renforcement de la gouvernance et le pilotage des actions du secteur de la santé ; (ii) la réduction de la morbi-mortalité due aux maladies transmissibles et non transmissibles ; (iii) l'amélioration de l'offre et la qualité des services et soins de santé ; (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (v) l'extension de l'assurance maladie universelle à d'autres couches de la population et (vi) le renforcement du dispositif assurantiel.

La réalisation de ces actions sera soutenue notamment par la mise en œuvre du programme VIH/SIDA : Accélération de la mise en œuvre des services de prévention et de la qualité des soins dans la lutte contre les épidémies à VIH et TB ; du programme PALUDISME : Consolidation des acquis de lutte antipaludique au Togo ; du projet de réhabilitation des centres hospitaliers universitaires de Kara et de Lomé Campus ; des services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle (SSEQCU) MSHP ; du programme de Renforcement du Système Sanitaire Santé Reproductive et des Droits Sexuels (SRDS_GIZ) ; du programme de renforcement du système sanitaire santé reproductive et des droits sexuels (KFW), phase 2 et 3 ; du projet de renforcement du système de santé et de soins de santé primaire au Togo ; du projet de renforcement du système de santé et de soins de santé primaire au Togo ; du projet d'équipement des infrastructures sanitaires construites et réhabilitées ; du Projet d'urgence de renforcement des infrastructures sanitaires dans la région des Savanes ; du projet d'extension des services de spécialités du CHU Campus ; du programme de planification intégrée de portefeuille de soutien de GAVI ALLIANCE au TOGO.

Dans le domaine des solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance, le gouvernement s'attellera notamment (i) à l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées ; (ii) à l'assistance aux indigents, aux déplacés internes et aux personnes

victimes de catastrophes naturelles et /ou anthropiques ; (iii) à l'appui à l'intégration socioéconomique des réfugiés ; (iv) à la prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus, d'exploitation sexuels et de traite ; (v) au renforcement de la prise en charge intégrée des victimes de violences basées sur le genre dans les « One Stop Center » ; (vi) au renforcement de l'autonomisation des femmes rurales ; (vii) à la poursuite de l'alphabétisation des jeunes et adultes (15 ans et plus); (viii) à la prise en charge des enfants de 9-14 ans hors du système éducatif.

La mise en œuvre de ces priorités sera soutenue d'une part, par les actions suivantes (i) poursuite de la formation professionnelle à l'école nationale de formation sociale (ENFS) ; (ii) appui aux personnes handicapées et aux personnes âgées en situation de vulnérabilité ; (iii) assistance sociale et solidarité aux indigents, aux déplacés internes et aux victimes de catastrophes naturelles et ou anthropiques ; (iv) assistance aux réfugiés ; (v) prévention de toutes formes de vulnérabilité des enfants ; (vi) prise en charge des enfants vulnérables ; (vii) renforcement des capacités nationales sur les questions d'équité et d'égalité de genre; (viii) renforcement des capacités entrepreneuriales inclusives des femmes ; (ix) renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre ; (x) développement des programmes d'alphabétisation des jeunes et adultes ; (xi) développement des programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants déscolarisés précoces et non scolarisés ; et d'autre part, par les projets (i) d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées au Togo (PAISPHT) et (ii) d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT).

Dans le domaine de la justice et des droits humains, les priorités pour 2026 concerneront notamment (i) la réalisation d'une étude en vue de disposer de données de références en matière de justice, de droits humains, de démocratie, de citoyenneté et de paix ; (ii) l'élaboration, soumission et présentation des rapports sur la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) et les organes de traités ; (iii) l'amélioration des cadres de vie, de condition et de sécurité des détenus ; (iv) l'acquisition de nouvelles infrastructures judiciaires et réhabilitation des anciennes et (v) la création des maisons de justice.

Ces actions seront soutenues par la poursuite de la mise en œuvre des projets d'investissement du secteur de la justice et des droits humains notamment; (i) la construction et équipement d'un bâtiment de 40 bureaux au tribunal de grande instance de Lomé ; (ii) la construction et équipement des tribunaux de Notsè, Sokodé et Kantè ; (iii) la réorganisation du système de conservation et de gestion physique et numérique des archives du tribunal de grande instance de Lomé, de la cour d'appel de Lomé et de la chancellerie ; (iv) la construction et l'équipement du bâtiment principal du ministère de la justice et des droits humains et (v) le projet d'urgence pour le développement du secteur judiciaire (PUDSJ).

Dans le domaine du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire, les priorités retenues au titre de l'exercice 2026 s'articule autour des efforts d'amélioration des performances du département. Ainsi, conformément aux orientations et perspectives de la feuille de route gouvernementale, le ministère s'engagera à (i) apporter son soutien à tous les projets auxquels il contribue ; (ii) réduire la vulnérabilité des populations à la base, notamment

à travers l'implantation de plus de 463 unités d'infrastructures sociocommunautaires et économiques ; et (iii) mettre en place des filets sociaux.

Ces priorités seront portées par des actions de (i) réduction des disparités régionales en matière d'inclusion financière, (ii) Cohésion Sociale - Golfe de Guinée ; (iii) développement des offres digitales, (iv) accompagnement et financement de 20 TPME, jeunes entrepreneurs individuels ou en groupements, (v) appui aux interventions dans les zones non/moins investies (éducation financière, renforcement des capacités des SFD, etc.) et (vi) transferts monétaires et cantine scolaire au bénéfice de 43 000 ménages et 592 500 élèves du primaire.

● **Secteur transition écologique**

Ce secteur prend en compte la lutte contre le changement climatique, le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et de la préservation des ressources naturelles, les priorités pour l'exercice 2026, tournent autour des axes suivants : (i) réforme de la législation environnementale ; (ii) assainissement du cadre de mobilisation des ressources et de financement du secteur ; (iii) gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux ; (iv) lutte contre les changements climatiques et gestion intégrée du milieu marin et du littoral ; (v) promotion de la mobilité verte et des modes de production et de consommation durable ; (vi) promotion de l'écocitoyenneté, du développement durable et de la transition vers l'économie verte et bleue et (vii) amélioration du cadre de vie des communautés locales.

Ces axes seront mis en œuvre à travers la réalisation des actions et projets ci-après : (i) développer les textes d'application des lois et décrets adoptés ; (ii) renforcer le cadre partenarial avec l'ensemble des parties prenantes ; (iii) formuler les projets stratégiques et multi acteurs ; (iv) opérationnaliser le Fonds national de l'environnement ; (v) réaliser des investissements structurants et protection des écosystèmes vulnérables ; (vi) reboiser et restaurer les paysages forestiers ; (vii) renforcer et sécuriser les aires protégées ; (viii) restaurer les terres dégradées (ix) renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes contre les risques climatiques majeurs ; (x) protection du littoral ; (xi) développement et gestion des forêts domaniales ; (xii) évaluation et suivi environnementaux ; (xiii) contrôle de l'exploitation forestière ; (xiv) promotion du budget sensible au climat et à l'environnement ; (xv) promotion de l'équité genre.

Dans le domaine de l'énergie et des ressources naturelles, le gouvernement entend poursuivre les grands travaux d'électrification, les opérations de raccordement des ménages, les contrôles et inspections des infrastructures de stockage et la distribution pétrolière. Pour soutenir ces actions, les mesures suivantes seront mises en œuvre : (i) l'augmentation du parc national de production d'énergie électrique par la poursuite et la finalisation des travaux de construction de centrales solaires, thermiques et hydroélectriques ; (ii) l'extension de réseaux de transport d'énergie ; (iii) le démarrage des travaux d'exploration minière dans certaines régions du pays et (iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'électricité. En outre, certaines actions opérationnelles seront mises en œuvre. Il s'agit de la poursuite (i) des activités

du Fonds d'accès universel à l'électricité pour tous (Fonds Tinga) ; (ii) du projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains au Togo, (PERECUT) ; (iii) de l'amélioration de la connectivité et de l'accès à l'électricité (IDEA) ; (iv) de la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Nangbéto ; (v) du projet d'électrification rurale de 172 localités ; (vi) de l'électrification rurale phase 4 (150 localités rurales) et 46 villages complémentaires ; (vii) du projet d'extension du réseau électrique de Lomé (PEREL) ; (viii) du projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale (PRAVOST) ; (ix) du projet d'électrification de 317 localités par mini-réseaux solaires au Togo ; (x) du projet de construction d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjéto ; (xi) du projet de construction d'une ferme solaire à Agoè-Nyivé ; (xii) du projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE) ; (xiii) du projet de construction et d'extension du réseau électrique de 45 localités péri-urbaines au Togo et (xiv) du projet de prospection géochimique stratégique au nord du 9ème degré de parallèle au Togo.

● **Secteur gouvernance et exemplarité**

Ce secteur s'occupe des questions de la transparence et la lutte résolue contre la corruption, la modernisation de l'administration publique, la décentralisation et la participation citoyenne.

En matière de la lutte contre la corruption, les priorités pour 2026 s'articulent essentiellement autour des deux (02) axes suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des institutions compétentes à travers l'adoption de cadre institutionnel et l'élaboration, et l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; (ii) développer la coopération en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

En matière d'administration du territoire et de la gouvernance locale, le gouvernement entend : (i) contribuer aux efforts visant à la préservation du climat de paix, de sécurité et de la stabilité politique ; (ii) rendre effectives les politiques de sécurisation et de démarcation des frontières ; (iii) accélérer, superviser et suivre les conseils coutumiers ou des consultations populaires en vue de la désignation des chefs traditionnels dans les localités ayant des vacances et régence ; (iv) régler la liberté d'association et l'exercice des cultes au Togo ; (v) adopter et vulgariser la politique nationale de la décentralisation assortie du plan stratégique ; (vi) mettre en œuvre le plan national de formation de l'ANFCT par le renforcement de capacités des nouveaux élus locaux et personnel des collectivités territoriales ; (vii) poursuivre la mise en œuvre de la décentralisation et dynamiser le système de financement des collectivités locales.

Ces actions seront soutenues par la réalisation des projets d'investissement ci-après : (i) travaux de construction des bureaux des préfectures de Blitta et de l'Est-mono ; (ii) construction des nouvelles mairies (Legbassito, Noepe et Tchebebe); (iii) constructions et équipements des sièges des conseils régionaux et des gouvernorats ; (iv) démarrage des travaux de construction de 8 préfectures (chefs-lieux de région dont les bureaux sont affectés aux gouvernorats ainsi que les bureaux des préfectures des Lacs, de Moyen-Mono et d'Agoè-Nyivé).

S'agissant de la modernisation de l'administration publique, plusieurs actions et mesures seront mises en œuvre à travers le projet de modernisation et de renforcement des capacités de l'administration pour la délivrance des services (PMADS) de la Banque mondiale. Il s'agit

notamment (i) de poursuivre les activités liées au recensement biométrique des fonctionnaires entamées en 2025 ; (ii) d'organiser le recensement biométrique des retraités ; (iii) de finaliser les réformes du cadre institutionnel de gestion des ressources humaines de l'Etat entamées en 2025 (l'adoption du projet de décret élaboré, portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la direction des ressources humaines des ministères) ; (iv) de réviser le cadre juridique et institutionnel du ministère (doter le ministère d'un nouvel organigramme) et (v) de poursuivre les activités de mise en œuvre du programme d'excellence pour la formation à l'ENA, de 300 hauts fonctionnaires dont 100 femmes, composés des secrétaires généraux, des directeurs généraux, des directeurs et fonctionnaires occupant des postes techniques clés.

En matière de gouvernance du développement, le gouvernement s'engage à consolider la réflexion prospective, la planification stratégique et opérationnelle ainsi que la programmation du développement du pays. A ce titre, les priorités porteront sur (i) l'adoption de la nouvelle stratégie nationale de développement ; (ii) l'élargissement du périmètre du programme d'investissement public aux autres entités du secteur public (collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, comptes d'affectation spéciale, sociétés d'Etat, établissements publics administratifs et des accords de partenariat public-privé) ; (iii) l'adoption du projet de décret encadrant la gestion des investissements publics tout au long du cycle de vie des projets ; (iv) la définition des secteurs de planification ; (v) le suivi de l'exécution des projets d'investissement public tout financement confondu ; (vi) l'adoption de la stratégie nationale de développement du capital humain ; (vii) l'adoption de la politique nationale de la population et d'exploitation du dividende démographique axée sur le capital humain ; (viii) l'adoption de la stratégie nationale intégrée de mobilisation de l'aide publique au développement ; (ix) l'organisation des revues des portefeuilles des partenaires ; (x) la réalisation de l'enquête démographique et de santé ; (xi) la réalisation de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages ; (xii) l'adoption d'un projet de loi révisant la loi statistique ; (xiii) l'adoption de la stratégie nationale de développement des statistiques et (xiv) la poursuite de la mise en œuvre du projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique en Afrique subsaharienne.

- **Secteurs numérique et innovation, et rendez-vous de l'intelligence artificielle**

Il s'agit de thématiques émergentes qui portent sur le développement des infrastructures numériques, la promotion de l'économie digitale et des start-ups ; la cybersécurité et la souveraineté numérique ; la modernisation de l'administration publique ; la prise de décision fondée sur les données ; le renforcement de la sécurité et de la transparence ; la stimulation de l'innovation et de la compétitivité.

Pour ces secteurs, les priorités de 2026 s'articuleront autour (i) du renforcement des infrastructures numériques nationales ; (ii) de la digitalisation des services publics et sociaux ; (iii) de l'accélération de la transformation numérique de l'économie pour faire du Togo un hub digital et (iv) du renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'économie numérique.

La mise en œuvre de ces priorités se fera à travers la réalisation des actions et projets de (i) développement d'un hub d'innovation digitale ; (ii) digitalisation des services publics ; (iii)

extension du backbone fibre optique ; (iv) projet de transformation digitale (ProDigiT) ; (v) digitalisation des mairies (PDiMa) ; (vi) accélération numérique du Togo (PANT) ; (vii) identification nationale biométrique (WURI-Togo) ; (viii) déploiement du câble sous-marin Equiano de google et la mise en œuvre du (ix) programme ASTRE.

- **Secteur agriculture et souveraineté alimentaire**

Ce secteur touche aux questions de modernisation des techniques agricoles ; de sécurité alimentaire, de valorisation des productions locales et de soutien aux coopératives ainsi qu'aux filières stratégiques.

Dans le domaine de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le gouvernement mettra en œuvre le Programme de Modernisation de l'Agriculture au Togo (ProMAT) à travers (i) l'amélioration des rendements et de la sécurité alimentaire ; (ii) le développement des industries de transformation agroalimentaire ; et (iii) le renforcement de l'accès des producteurs au financement et aux marchés.

A cet effet, plusieurs actions seront mises en œuvre, notamment la mobilisation des intrants agricoles, la maîtrise de l'eau et la mécanisation, la promotion des investissements privés, ainsi que la poursuite des projets structurants tels que le programme de résilience des systèmes alimentaires (FSRP), le projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS), le projet d'aménagement des retenues collinaires (PARC), le projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA), le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA), le développement de l'irrigation, la mise en place des Centres de Transformation Agricole (CTA) et la poursuite de l'agropole de Kara.

- **Secteur infrastructures et aménagement du territoire**

Ce secteur s'occupe de la construction et de l'entretien des routes ; des ponts et chemins de fer ; du développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires ; de l'urbanisme durable et des logements sociaux.

Dans le domaine des infrastructures, le gouvernement entend consolider la place du Togo en tant que hub logistique dans la sous-région, en poursuivant les grands chantiers de modernisation des infrastructures routières, aériennes et portuaires. A cet effet, le gouvernement met l'accent, en autres, sur : (i) la poursuite des travaux de réhabilitation du tronçon Sokodé - Tchamba - Frontière Bénin ; (ii) la poursuite du projet de protection de la côte togolaise soumise à l'érosion côtière (TGO1023) ; (iii) projet d'aménagement et de bitumage du contournement de la faille d'Alédjo sur le tronçon Aléhéridé - kpaza - Tchambéri (30 km) (Phase 1) ; (iv) projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase 2) et de protection côtière ; (v) la réhabilitation et la construction des pistes rurales ; (vi) la poursuite du projet de construction de 21 ponts modulaires mixtes acier-béton dans les cinq régions du Togo ; (vii) la mise en œuvre du volet désenclavement et pistes rurales du programme d'urgence de

renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) ; et (viii) le programme d'appui aux pistes rurales.

Dans le domaine de l'économie maritime, les efforts porteront sur les actions ci-après : (i) favoriser le développement d'un plan de promotion de l'économie bleue, (ii) poursuivre la modernisation de la gouvernance du port de Lomé, (iii) renforcer la digitalisation du circuit logistique togolais, (iv) accélérer les performances de la plateforme industrielle d'Adetikopé et (v) améliorer les infrastructures permettant le développement accru de l'économie portuaire et maritime.

En 2026, ces différentes actions seront menées à travers la poursuite de la mise en œuvre du projet d'installation du système d'information portuaire (SIP) et des réformes juridiques et institutionnelles du Port Autonome de Lomé (PAL).

En ce qui concerne l'urbanisme durable et le logement social, le gouvernement mettra en œuvre les mesures et actions ci-après au titre de 2026 : (i) finaliser les études de faisabilité et les travaux préparatoires pour l'aménagement d'une zone d'habitat planifié sur le site de Kpomé-Dalavé d'une superficie de 1177 hectares ; (ii) doter treize (13) communes de Plans locaux d'urbanisme : Oti-Sud 1, Dankpen 1, Haho 1, Vo 2, Blitta 1, Est-Mono 1, Amou 2, Tchaoudjo 2, Tchamba 1, Kozah 2, Zio 3, Mô 2, Agou 1 ; (iii) assurer le contrôle du respect des normes de construction par l'instruction des demandes de permis de construire ; (iv) élaborer et vulgariser la politique de réforme foncière ; (v) réceptionner partiellement les travaux d'aménagement, d'assainissement et de bitumage de 14,34 km de rues urbaines à Lomé (Avenue Tchaoudjo, rue des robinets y compris sa bretelle sur rue Tévétias, rue des Handicapés, rue Atlantique) ; (vi) poursuivre les travaux d'aménagement, d'assainissement et de bitumage de 9,43 km à Aflao-Sagbado ainsi que les travaux d'assainissement de la zone Agoè Houmbi à Lomé ; (vii) achever les travaux de drainage urbain et de voirie à Dapaong ; (viii) collecter et évacuer des déchets à la décharge finale d'Aképé dans le Grand Lomé ; (ix) entretenir les ouvrages d'assainissement et les bassins de rétention d'eaux pluviales dans le Grand Lomé ; (x) produire et promouvoir les matériaux locaux de construction et (xi) créer et rendre opérationnel l'Institut géographique national du Togo (IGNT).

S'agissant du développement local, un accent sera mis sur (i) la poursuite de l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement des communes (sur les 117 communes, 71 disposent de leur plan de développement et 25 en cours d'élaboration) ; (ii) la poursuite des missions d'études et de suivi ainsi que l'appui à la mobilisation des ressources pour l'exécution des projets issus desdits plans. En outre, le gouvernement envisage un appui au marketing territorial et au développement économique local en vue de renforcer la compétitivité et l'attractivité des collectivités territoriales (communes et régions) à travers la mise en œuvre d'initiatives intégrées de développement économique local et de marketing territorial fondées sur la valorisation des potentialités locales. Par ailleurs, des actions de vulgarisation du guide national seront menées en vue d'accompagner les régions à l'élaboration de leur plan de développement.

- **Secteur justice et État de droit**

Ce secteur prend en compte les réformes du système judiciaire ; la lutte contre l'impunité et le renforcement des droits humains.

Dans le domaine de la justice et des droits humains, les priorités pour l'année 2026 porteront sur (i) l'amélioration du cadre institutionnel d'accès au droit et à la justice ; (ii) l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire à travers l'accès au droit et à la justice, et le renforcement de l'administration de la justice ; (iii) l'amélioration des cadres de vie, de condition et de sécurité des détenus ; (iv) la poursuite de l'amélioration des conditions de conciliation et de médiation (création des maisons de justice) de la justice de proximité ; (v) la poursuite de la digitalisation du système judiciaire (chaînes judiciaires) ; (vi) la création d'un centre national dédié au patriotisme ; (vii) l'élaboration, soumission et présentation des rapports sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et les organes de traités ; (viii) l'étude en vue de disposer de données de références en matière de justice, de droits humains, de démocratie, de citoyenneté et de paix ; (ix) la mise en place de nouvelles infrastructures et réhabilitation des anciennes infrastructures judiciaires dans le cadre de la modernisation de l'Etat et (x) la poursuite de la mise en œuvre des projets d'investissement publics du MJDH.

Ces mesures et réformes seront renforcées par la mise en œuvre de plusieurs actions et projets. Il s'agit (i) des renforcements de capacités sur l'intégration de l'approche basée sur les droits humains (ABDH) dans les politiques, programmes et projets de développement ; (ii) l'instauration d'une cotutelle sur les bureaux du citoyen et les services de volontariat national ; (iii) l'appui aux initiatives de démocratie locale pour une meilleure gouvernance ; la poursuite de la construction et équipement d'un bâtiment de 40 bureaux au tribunal de grande instance de Lomé ; (iv) la poursuite de la construction et équipement des tribunaux de Notsè, Sokodé et Kantè ; (v) la poursuite de la réorganisation du système de conservation et de gestion physique et numérique des archives du tribunal de grande instance de Lomé, de la cour d'appel de Lomé et de la chancellerie ; (vi) la construction des tribunaux de Mandouri, Tandjouaré ; des maisons de justice de Tandjouaré, Kpendjal, Kpendjal Ouest et Oti ; (vii) la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires notamment les prisons et tribunaux de Dapaong et de Mango et (viii) l'extension du bâtiment principal du ministère de la justice et des droits humains.

● **Secteur diplomatie et coopération internationale**

Ce secteur englobe le renforcement des partenariats régionaux et internationaux ; la défense des intérêts nationaux dans les instances mondiales, et la promotion de la paix, de la solidarité et du multilatéralisme.

S'agissant de la diplomatie et de la coopération internationale, le gouvernement à travers le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur joue un rôle central dans la conduite des relations internationales de notre pays, la défense de ses intérêts stratégiques, la protection de ses ressortissants et la consolidation de son image à l'étranger.

Pour l'exercice 2026, les priorités retenues s'articulent autour du renforcement (i) des relations internationales à travers la mise en place d'une veille stratégique sur l'évolution de la situation internationale ; (ii) de la protection consulaire et la diplomatie de la diaspora par la protection

des intérêts du pays et de ses ressortissants ; (iii) de la coopération internationale en négociant les accords au service des objectifs nationaux et (iv) du bon fonctionnement de notre réseau diplomatique et consulaire par le développement des relations économiques, culturelles, scientifiques et sécuritaires.

- **Secteur culture, jeunesse et sport**

Ce secteur couvre la valorisation du patrimoine culturel et artistique ; le développement des infrastructures sportives et les programmes d'insertion, et d'épanouissement pour la jeunesse.

Pour la culture, les priorités de l'année 2026 reposent sur la « transformation du Togo en un pôle logistique et économique incontournable en Afrique de l'Ouest » à travers les axes (i) la digitalisation des services touristiques ; (ii) le renforcement de la stratégie et de la promotion du tourisme ; (iii) la valorisation du patrimoine culturel national et de la création artistique (la réhabilitation des sites historiques comme les tata somba) ; (iv) la mise en œuvre du plan stratégique de développement du cinéma togolais sur la période 2026-2030 et (v) la création de corridors logistiques intégrant hôtellerie, transports et centres d'affaires.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports, le gouvernement œuvrera en 2026 à faire de la jeunesse un moteur du développement durable et du sport un outil d'inclusion, de cohésion et de création d'opportunités pour les jeunes. A cet effet, les actions porteront sur (i) l'intensification de la sensibilisation des jeunes sur les activités du programme (entrepreneuriat et employabilité, santé sexuelle, déviances sociales et conduites addictives, citoyenneté, droits de l'homme, consolidation de la paix) ; (ii) la contribution au renforcement du cadre d'acquisition des expériences professionnelles (contrainte d'employabilité) et des structures, des mécanismes et des moyens pour la promotion des initiatives d'auto-emploi ; (iii) la mise en emphase sur la mobilisation de ressources dédiées à promouvoir l'évolution des activités des jeunes sur le marché de l'emploi et œuvrer à l'adoption de la politique nationale de la jeunesse ainsi qu'à l'actualisation des différents documents d'orientations (plan stratégique national pour l'emploi des jeunes 2024-2028, plan stratégique de l'ANVT, du FAIEJ et de la CNEJ, loi sur le volontariat, ...); (iv) un accent particulier sur l'intégration du volontariat dans les planifications sectorielles, le déploiement des projets pilotes à l'endroit des jeunes (« Volontariat agricole », « Ecole de la deuxième chance », « Mon premier emploi » et « Amorçage et insertion des jeunes artisans » etc.) ; (v) le renforcement des actions de coordination en matière de jeunesse et de l'emploi des jeunes et de consolidation des acquis (projets et programmes) en cours en matière de jeunesse et de l'emploi des jeunes, etc ; (vi) la facilitation de la création d'espaces de dialogue et d'infrastructures de soutien à la promotion de la jeunesse en vue d'offrir des lieux sécurisés et mobiliser des ressources pour financer les programmes d'autonomisation des jeunes, et contribuer à la promotion de leur participation citoyenne et leur intégration sociale.

Par ailleurs, **au titre des sports et loisirs**, le gouvernement entend (i) intensifier ses efforts pour poursuivre les travaux de construction des centres sports-études, dénommés : centres de développement des sports (CDS) de Kpalimé et de Bassar, les travaux de la pose du gazon naturel sur les stades municipaux de Pagouda et Bassar et le projet d'identification et de

sécurisation du patrimoine foncier du secteur des sports et des loisirs ; (ii) poursuivre l'opérationnalisation du Fonds National pour le Développement du Sport (FONADES), à travers la nomination d'un Secrétaire exécutif, ainsi que la mise en place des organes de l'Office de Gestion des Infrastructures et Équipements Sportifs (OGIES) ; (iii) poursuivre le projet de professionnalisation du football togolais, et ce, conformément à l'esprit et à la lettre de l'article 38 alinéa 1 de la loi n° 2021-008 du 07 mai 2021 fixant les règles d'organisation, de développement et de promotion des activités physiques et sportives au Togo dans le but de redynamiser et de tonifier le secteur des sports en général et du football en particulier afin d'en faire un levier de développement socio-économique de notre pays ; (iv) assurer l'organisation des championnats scolaires et universitaires, saison 2025-2026 ; (v) assurer la participation du Togo à la XXIII^{ème} édition des Jeux du Commonwealth de Glasgow (Ecosse) du 26 juillet au 02 août 2026, la participation de nos athlètes aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar (Sénégal) ainsi que des différentes sélections nationales de football aux éliminatoires de la CAN 2027, du CHAN 2027 ; et (vi) maintenir les subventions allouées aux différentes fédérations sportives et de loisirs pour booster leurs activités et en assurer la vulgarisation sur l'ensemble du territoire national.

III. ANALYSE DES GRANDES MASSES DU BUDGET DE L'ETAT 2026

III-1. BUDGET GENERAL

❖ RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 129 milliards de francs CFA pour s'établir à 1.615,4 milliards de francs CFA contre 1.486,4 milliards de francs CFA en 2025, soit une hausse de 8,7%. Cette hausse est portée essentiellement par les recettes fiscales qui passent de 1.208,4 milliards de francs CFA en 2025 à 1.338,9 milliards de francs CFA en 2026, soit une hausse de 10,8%.

❖ DEPENSES BUDGETAIRES

Les dépenses budgétaires sont passées de 1.678,2 milliards de francs CFA en 2025 à 1.832 milliards de francs CFA en 2026, en hausse de 9,2%. Cette hausse est imputable essentiellement à celle des dépenses en atténuation des recettes, des dépenses de transfert et des charges financières de la dette publique.

Les dépenses en capital enregistrent une hausse de 5,4%, passant de 571,2 milliards de francs CFA en 2025 à 601,7 milliards de francs CFA en 2026 due essentiellement à la hausse des dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors PIP) des ministères et institutions pour un montant de 22 milliards de francs CFA.

❖ SOLDE BUDGETAIRE

Les opérations budgétaires dégagent un solde (dons compris) déficitaire de 216,6 milliards de francs CFA, représentant 3% du PIB tout comme en 2025.

Ce déficit sera entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

❖ RESSOURCES DE TRESORERIE

Les ressources de trésorerie s'établiraient à 1.097,5 milliards de francs CFA en 2026 contre 902,5 milliards de francs CFA en 2025, soit une hausse de 21,6%.

❖ CHARGES DE TRESORERIE

Les charges de trésorerie passeraient de 710,6 milliards de francs CFA en 2025 à 880,9 milliards de francs CFA en 2026, soit une hausse de 24%.

❖ SOLDE DE TRESORERIE

Il se dégage des opérations de trésorerie un solde excédentaire de 216,6 milliards de francs CFA qui finance entièrement le solde budgétaire déficitaire.

III.2. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du Trésor s'équilibrent en recettes et en dépenses à 27,6 milliards de francs CFA en 2026 contre 7,8 milliards de francs CFA un an plus tôt, soit une hausse de 256%. Cette hausse s'explique par l'ouverture de nouveaux comptes d'affectations spéciales en 2026 destinés à soutenir l'effort du gouvernement dans la modernisation de l'administration publique et la transformation numérique.

IV- EQUILIBRE GENERAL

Au total, le budget de l'Etat qui ressort de Le projet de loi de finances, exercice 2026, s'équilibre en ressources et charges pour un montant de 2.740,5 milliards de francs CFA contre 2.396,6 milliards de francs CFA dans la loi de finances de l'année 2025, soit une hausse de 14,4%.

Ce projet de budget qui permettra de mettre en œuvre le projet politique de l'Etat, défini par le Président du Conseil, sera marqué par une rigueur dans le respect de la discipline budgétaire, le renforcement du contrôle a priori ainsi que le suivi de la capacité d'absorption des crédits liés à l'investissement.

Le gouvernement entend renforcer, à travers cet projet de loi de finances, la résilience de l'économie nationale affectée par des distorsions liées aux échanges commerciaux et à la persistance des tensions géopolitiques. Il poursuivra également la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macro-économique.

Par ailleurs, dans la recherche de l'efficacité et de l'efficience des allocations budgétaires, le gouvernement renforcera la planification stratégique et opérationnelle, la coordination intersectorielle et ministérielle, la culture du résultat et l'évaluation de la performance des politiques publiques et des programmes budgétaires.

Tel est, l'objet du présent projet de loi de finances, exercice 2026, que j'ai l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 14 novembre 2025

Pour le Président du Conseil
et p.o. le Ministre,
Secrétaire général du Gouvernement



Stanislas Bamouni BABA